



RÉGION ACADEMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Arrêté SG n° 2019-11 relatif à la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial de l'académie de Grenoble

La Rectrice de l'académie de Grenoble,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment les articles 8 bis et 9, ensemble loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité au travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat modifié ;

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale modifié ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin et de répartition des sièges du comité technique spécial académique de l'académie de Grenoble du 6 décembre 2018 ;

Vu la note de création du comité d'hygiène sécurité et conditions de travail spécial du 2 avril 2019 ;

Vu l'arrêté SG 2019-008 du 27 mars 2019 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial de l'académie de Grenoble ;

Vu les propositions présentées par les organisations syndicales ;

Arrête

Article 1 : La composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial de l'académie de Grenoble est modifiée comme suit :

La Rectrice de l'académie de Grenoble, présidente ;
Le directeur des ressources humaines de l'académie de Grenoble

Représentants des personnels (7 sièges)

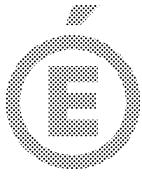
FNEC-FP-FO (2 sièges)

Titulaires

Madame Sophie FREYERMUTH
Madame Sandrine VETTE

Suppléantes

Madame Sylvie ARNOL
Madame Salima BOUCHALTA



2/2

FSU (2 sièges)

Titulaires

Monsieur Sébastien GRANDIÈRE
Monsieur Pierre BERTHOLLET

Suppléantes

Madame Marilyn MEYNET
Madame Isabelle AMODIO

UNSA (2 sièges)

Titulaires

Madame Maria RIBEIRO
Madame Odette TURIAS

Suppléants

Monsieur Kévin PONTHUS
Madame Dominique HEISSAT

Sgen-CFDT (1 siège)

Titulaire

Madame Laurence LEBON

Suppléant

Madame Agnès FOUCAULT

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Grenoble, le 12 avril 2019

Fabienne BLAISE